
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-1215

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de juillet 2025 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

Règlement d'emprunt 2025-1215 décrétant une dépense de 1 364 000 \$ et un emprunt de 1 239 000 \$ pour l'acquisition de propriétés

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 octobre 2025.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 9 OCTOBRE 2025



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et 12 h, le 9^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.



Daniel Boudreault
Greffier